

Communiqué de presse

Le FASTT et la mutuelle des intérimaires organisent LES FOULÉES INTÉRIMAIRES SANTÉ. Une journée exceptionnelle d'animations sportives gratuites.

Dimanche 24 juin - Mulhouse (Parc du Waldeck 8h-15h)

www.foulees-interimaires-sante.fr / [Facebook](#)

Mulhouse, le 1^{er} juin 2018 – Le Fonds d'Action Sociale du Travail temporaire (FASTT) et la mutuelle spécialisée « Intérimaires Santé » organisent un grand événement sportif et familial le dimanche 24 juin prochain à partir de 8h au parc du Waldeck à Mulhouse. Cette journée, qui sera la première édition des « Foulées Intérimaires Santé » en France, est entièrement gratuite et ouverte à tous les intérimaires de Mulhouse et la région mais aussi aux familles et aux amis.

Au programme de cette grande journée, 4 épreuves sportives avec 2 marches familiales de 5km et 10km, et 2 courses à pieds individuelles de 5km et 10km également. Tous les participants sont invités à se déguiser pour les courses. Il y aura des récompenses pour les meilleurs déguisements. Tous les participants doivent simplement s'inscrire en avance sur le site foulees-interimaires-sante.fr. (Inscription obligatoire pour les courses et trophées)



Dans le parc du Waldeck, le village Intérimaires Santé proposera une série d'activités ludiques et gratuites, avec des châteaux gonflables, un babyfoot humain, une cabine photo, des initiations bien-être (massages, échauffement, coaching), plus un Food-truck, et une distribution gratuite d'aliments sains et diététique.

Les ateliers pédagogiques de prévention Santé

Au cœur du village, les visiteurs pourront également trouver de l'information et des conseils avec les partenaires santé de l'évènement : Prévention cancer du sein avec l'association Les Mulhousiennes ; des conseils médicaux avec MEDAVIZ ; des ateliers audition Santé avec JNA ; une analyse du souffle avec APICIL et le truck « A vous la Santé » du FASTT.

PLAN D'ACCÈS



Pour s'inscrire : foulees-interimaires-sante.fr

Au programme :

- 8h00 : Ouverture du village
- 8h00-10h00 : Remise des dossards
- 10h00 : Départ marche et course 5km
- 11h15 : Départ marche et course 10km
- 13h30 : Remise des médailles et trophées
- 15h00 : Fin de l'évènement

*

Le FASTT s'engage pour la Santé des intérimaires



La mutuelle « Intérimaires Santé » – les intérimaires bénéficient d'une couverture santé de qualité pour une cotisation de seulement 7,2 centimes d'euro de l'heure travaillée. L'affiliation est automatique à partir de 414 heures travaillées sur les 12 derniers mois. Les intérimaires cotisent proportionnellement à leur activité et la mutuelle est maintenue entre deux missions, gratuitement et sans cotisation. Cette période peut durer jusqu'à 2 mois sans condition ni formalité, voire 5 mois en plus pour ceux qui bénéficient d'une allocation chômage. Le conjoint et les enfants peuvent aussi être couverts moyennant une cotisation complémentaire volontaire.

Un service de téléconseil médical gratuit et anonyme – En partenariat avec la société spécialisée Medaviz, le Fastt propose un service de conseil médical par téléphone avec une équipe de médecins généralistes et spécialistes accessibles 24h/24 et 7j/7. Sans rendez-vous, sans attente et totalement gratuit, tous les salariés intérimaires peuvent facilement obtenir un avis médical sur leur situation. Pour cela il faut au préalable créer un compte sur www.medaviz.com/fastt, puis composer le **09 77 55 79 80** (appel non surtaxé).

Le site d'information en ligne spécialisé – De l'information utile pour tous les intérimaires, dans toutes les situations, anticiper, prévenir, prendre en charge un accident du travail ou un arrêt maladie, prendre soin de soi et de sa famille,... Toutes les informations et les contacts sont sur : www.sante-securite-interim.fr.

*

Le FASTT conçoit, met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services, des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, sécurité, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires et pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, qui couvre 900 000 bénéficiaires y compris entre leurs missions. Association Loi 1901 créée en 1992, le FASTT est financé, au travers d'un accord de branche, par les entreprises de travail temporaire et géré par les partenaires sociaux (Prism'emploi, organisation représentant les professionnels du recrutement et de l'intérim, et les organisations syndicales représentatives des salariés intérimaires : CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO). www.fastt.org | 01 71 25 08 28

Pour en savoir plus, le Fastt :

01 71 25 08 28 | fastt.org | [YouTube](https://www.youtube.com/fastt) | [Facebook](https://www.facebook.com/fastt)

*

Contact Presse

Pierre Maurel | pierre@agenceprp.com | Port. 06 29 48 65 10